

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 10

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BALE

GLOBE-AIR : LA FAILLITE EST PRONONCEE

L'ouverture de la faillite de «Globe-air» a été prononcée par la Cour civile de Bâle. Les représentants du conseil d'administration n'étaient pas présents et s'étaient bornés à envoyer au tribunal une lettre dans laquelle ils se déclaraient malheureusement dans l'impossibilité d'avancer la garantie de 100.000 francs demandée.

La Cour a reçu une autre lettre, d'un groupe de créanciers, relevant qu'un assainissement de la compagnie serait possible, mais qu'aucune proposition concrète n'a pu être présentée.

Un représentant du tribunal a déclaré que des situations de droit compliquées devront être maîtrisées dans la conduite de la faillite, car l'aéroport de Bâle-Mulhouse, sur lequel sont actuellement basés les deux avions «Dart Herald», est en territoire français.

La faillite a été prononcée en vertu de l'article 725 du code des obligations, qui prévoit cette procédure en cas de surendettement. Le tribunal n'avait pas d'autre possibilité d'agir.

CINQUANTENAIRE DU DEPARTEMENT PHARMACEUTIQUE DE SANDOZ

On a commémoré, à Bâle, sous la forme d'un symposium ayant pour thème la biologie et l'étude clinique du système nerveux central, le cinquantième anniversaire de la fondation du Département pharmaceutique de Sandoz s.a. La manifestation s'est déroulée dans le bâtiment de la foire des échantillons, à Bâle. M. C. M. Jacottet, vice-président et délégué du conseil d'administration de Sandoz s.a., a salué des savants et médecins venant de la majorité des pays du monde. MM. Edmund Wyss, président du gouvernement, et Franz Heuser et Arnold Schneider, conseillers d'Etat, représentaient le gouvernement bâlois. Outre les nombreux hôtes, M. Hermann Hauswirth, directeur de la foire des échantillons, prenait également part à cette commémoration.

La personne de M. Arthur Stoll, président du conseil d'administration de la société, et l'un des fondateurs du Département pharmaceutique de Sandoz, poursuit, aujourd'hui encore, ses activités au sein de cette entreprise. De nombreux spécialistes de Suisse et de l'étranger prononcèrent des allocutions.

CANTON DE BERNE

UN SAVANT SUISSE A L'HONNEUR

Lors du dernier congrès de l'académie internationale d'astronautique, qui s'est tenu en septembre

à Belgrade, un hommage exceptionnel a été rendu à un savant suisse, le professeur Fritz Zwicky, qui enseigne aux Etats-Unis. Le professeur Sedov, chef de la délégation soviétique, lui a remis en sa qualité de vice-président de l'académie, un globe lunaire (une des deux uniques copies de ce globe avec inscriptions en caractères romains).

Dans une interview à l'agence télégraphique suisse, le professeur Zwicky, qui séjourne actuellement dans son pays a relevé la participation proportionnellement forte de la Suisse à cette académie : il y a 180 membres perpétuels, et nous occupons trois sièges (les autres sont ceux des professeurs Akeret et Eugster). Politiquement neutre, cette organisation groupe des savants de toutes les disciplines, y compris des juristes, s'occupant des problèmes de l'espace. Vingt-six nations y sont représentées. Trois sièges avaient également été réservés à la Chine, mais ils sont vacants. A ce propos, il est intéressant de relever que plusieurs savants chinois ayant travaillé à la bombe atomique ont suivi les cours du professeur Zwicky au California Institute of Technology. Le savant suisse, qui a étudié à Zurich où il fut l'élève de Piccard, professe aussi à l'Université d'Etat du Texas. Il a construit le premier télescope géant du Mont-Palomar.

CANTON DE GENEVE

ACTION NATIONALE CONTRE LE SURPEUPLEMENT ETRANGER

A la veille des élections aux Chambres fédérales, le Comité de l'action nationale contre le surpeuplement étranger en Suisse a tenu à Genève une séance d'information au cours de laquelle il a décidé la constitution d'une section romande, dont le siège est à Genève, avec délégations à Lausanne et à Neuchâtel. Le comité poursuivra en Suisse française, la campagne commencée en 1964 à Winterthour.

INAUGURATION DES VITRAUX DE LA SALLE DU GRAND CONSEIL, OFFERTS PAR LES CANTONS CONFEDERES

A Genève a eu lieu l'inauguration des vitraux offerts par les cantons confédérés pour orner la salle du Grand Conseil. Ceci en commémoration du 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

Cette cérémonie à laquelle assistaient de nombreux représentants des cantons a eu lieu dans la salle même du Grand Conseil avec la participation du quintette de cuivre de l'orchestre de la Suisse romande. Après une ouverture d'orchestre, le prési-

dent du Conseil d'Etat, M. André Chavanne, a rappelé avec quel élan patriotique, Genève avait célébré en 1964 le 150^e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Il a remercié les cantons confédérés d'avoir, suivant une tradition nouvellement établie, offert au canton de Genève des vitraux représentant leurs blasons.

Puis M. François Peyrot, vice-président du Conseil d'Etat et chef du Département des travaux publics, a montré comment la collaboration de tous les artistes était conforme à l'esprit qui avait inspiré M^{me} Eggmann, l'auteur de la grande tapisserie qui orne la salle du Grand Conseil. Il a également rappelé avec quelle harmonie avaient travaillé les architectes et feu Cingria.

M. Hermann Wanner, conseiller d'Etat de Schaffhouse, président de la conférence des directeurs de l'instruction publique, s'adressant en allemand, puis en français à l'assemblée, a souligné l'harmonie qui a présidé à ces travaux, remerciant tout particulièrement le président du gouvernement genevois et le chef du Département des travaux publics pour leur collaboration.

Après que M. Chavanne eut offert un présent à M. Wanner en remerciement des services qu'il a rendus à cette cause confédérale, M. François Revadier, président du Grand Conseil, a pris possession des vitraux. Une collation a ensuite été offerte au palais Eynard.

BOURSES A DES ARTISTES

Soixante-dix artistes, dont les œuvres étaient exposées au musée cantonal des arts et métiers, à Berne, du 20 au 29 octobre, espéraient obtenir une bourse du Département de l'Instruction publique et de la commission des Beaux-Arts du canton de Berne. Le jury, présidé par M. R. Bauder, a finalement accordé quinze bourses. Les lauréats sont : Ueli Berger (Berne), Urs Dickerhof (Berne), Herbert Distel (Berne), Franz Gertsch (Berne), Alfred Hofkunst (Ruefenacht), Arthur John (Echandens, Vaud), Peter Boris Kocher (Bremgarten, Berne), Heinz Peter Kohler (Biénné), Margrit Kuenzi (Ostermundigen), Werner Leuenberger (Berne), Claude Sandoz (Stettlen), Monica Schaerlig (Berne), Rolf Weber (Anvers), Walter Wegmueller (Bâle) et Wilhelm Wettstein (Muensingen).

Le montant des bourses n'a pas encore été fixé. Il dépendra de la situation sociale de l'artiste.

LE JUBILE DE LA « SEMAINE SUISSE » : DISCOURS DE M. BONVIN

La « Semaine suisse » a 50 ans. Une cérémonie organisée au studio de Radio-Berne a marqué l'anniversaire de cette organisation créée pendant la première guerre mondiale en tant qu'institution de propagande en faveur du travail suisse. Il s'agissait, a relevé M. Walter von Kaenel, délégué de la « Semaine suisse », d'éveiller la confiance en nos propres

forces et de contribuer à renforcer les fondements d'une Suisse économiquement florissante et socialement équitable. Si, à bon droit, nous témoignons maintenant un intérêt plus grand aux événements qui se passent hors de nos frontières, « nous ne devons pas nous départir de l'attention et de la considération de ce qui imprègne notre vie commune ».

M. Roger Bonvin, président de la Confédération, a, lui aussi, montré à quel point la situation actuelle diffère de ce qu'elle était il y a un demi-siècle. Mais « si les démantèlements douaniers ont sans conteste stimulé nos exportations, il serait dangereux, pour notre pays, d'être par trop tributaire des marchés étrangers, car nous pâtirions de la moindre récession qui se produirait en dehors de nos frontières ».

Deux semaines par an, nous nous employons à faire connaître dans le pays la production nationale. Sans chercher à échapper à la concurrence étrangère par une attitude protectionniste, la « Semaine suisse » s'est toujours efforcée de promouvoir le travail indigène grâce à une intelligente publicité.

« La Semaine suisse ne portera des fruits que si elle est mise au service d'une production de premier choix. Devant les progrès foudroyants de la science et de la technique, il n'est pas toujours aisément de conserver et de promouvoir une industrie et un artisanat de qualité. Un petit Etat comme le nôtre n'a pas les moyens de faire front dans les multiples secteurs de la technique et c'est pourquoi nous ne pourrons sauvegarder notre place au soleil et conquérir l'estime de nos concurrents qu'en nous fixant des buts qui soient conformes à notre génie et à nos possibilités.

« A cet égard, l'économie privée ne saurait, à elle seule remplir la tâche qui lui incombe. C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de développer l'infrastructure du pays, autrement dit tout l'équipement collectif, qui seul permet à l'initiative privée de prendre forme. Or, la recherche est précisément l'un des piliers de l'infrastructure. Les dépenses que la Confédération engage à ce titre sont parmi celles qui s'accroissent le plus rapidement et leur expansion n'est sans doute pas près de se ralentir. Ce n'est d'ailleurs pas uniquement la recherche qu'il convient d'encourager, mais encore tout ce qui est de nature à assurer la relève. Nous avons toujours davantage besoin de personnel qualifié. En accordant une aide aux universités et en subventionnant la formation professionnelle, la Confédération assume un fardeau qui excède de plus en plus les possibilités des cantons. Mais les dépenses pour la recherche et la formation ne sont pas les seules dépenses d'infrastructure, il y a encore l'aménagement de nos réseaux de transports et communications — routes, chemins de fer, aérodromes — et de nos télécommunications, il y a la protection des eaux. Aux Chambres, des postulats ont été développés demandant qu'on améliore encore notre système de sécurité sociale. La collaboration internationale

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

nous impose également de nouvelles tâches et de nouvelles charges. Il n'est donc pas étonnant que les finances fédérales soient dépassées par les événements et que la Confédération soit amenée à établir des priorités en faisant le départ entre ce qui est indispensable et urgent et ce dont nous pouvons passer, pour le moment tout au moins. On comprend dès lors pourquoi le Conseil fédéral, dans le dessein de rééquilibrer le budget, juge indispensable de créer de nouvelles ressources».

M. Bonvin a conclu en évoquant les multiples réalisations culturelles à l'actif de la « Semaine suisse », « qui a toujours su réservé une juste place au livre, aux arts appliqués, aux arts graphiques, contribuant de la sorte à l'intelligente diffusion de notre patrimoine spirituel et artistique. Puisse la « Semaine suisse » continuer à réaliser cette heureuse synthèse des valeurs économiques et cultuelles ».

CANTON DU VALAIS

UN FILM VALAISAN PRIME A CANNES

Le film intitulé « Le village qui ne veut pas mourir » a obtenu au festival de Cannes la médaille d'argent. Ce film relate l'histoire du hameau de Vichères au-dessus de Martigny qui, complètement déserté par ses premiers habitants voués à une agriculture de montagne désuette et difficile, revit aujourd'hui grâce au tourisme.

Ce film dont M. Edmond Toris est le producteur, a été tourné par le photographe et cinéaste valaisan Michel Darbellay, de Martigny, qui s'assura la collaboration de son homonyme, le guide bien connu, Michel Darbellay, d'Orsières, pour toute la partie touchant la technique alpine.

INTERESSANTE DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE

Une intéressante découverte archéologique a été faite dans le village de Bramois à l'est de Sion. L'on

Ces fourches patibulaires dont la construction servant autrefois à pendre les victimes condamnées à un tel supplice.

Ces fourches patibulaires dont la construction semble remonter à quatre siècles en arrière consistent essentiellement en d'imposantes colonnes de pierres qui étaient jointes jadis par une poutre transversale à laquelle plusieurs suppliciés pouvaient être pendus.

Au siècle passé encore, le supplice de la pendaison existait en Valais.

Notons que de vieux documents signalent la présence de gibets à Bramois près de Sion. Leur construction d'ailleurs fut en partie financée par les bourgeois de la capitale.

CANTON DE VAUD

PRIX LITTERAIRES INTERNATIONAUX

CHARLES VEILLON POUR UN ROMAN DE LANGUE FRANÇAISE, ITALIENNE ET ALLEMANDE

Le concours littéraire aux prix internationaux Charles Veillon 1967 (décernés en 1968), dotés de 5.000 francs suisses chacun, est ouvert depuis juin 1967. Les auteurs, de quelque nationalité qu'ils soient, peuvent présenter un ou deux romans en langue française, italienne ou allemande, et demander les conditions de participation ou toutes indications utiles :

Prix Charles Veillon, avenue d'Ouchy 29 c - 1002, Lausanne (Suisse). On rappelle l'échéance du 29 février 1968, date limite d'inscription et de participation. Le jury de langue française est présidé par M. André Chamson, de l'académie française. Le jury de langue italienne par M. le professeur Dr Reto Roedel et le jury de langue allemande par M. le professeur Dr Max Wehrli.

† COLONEL MASSON

Originaire de Véroz, M. Roger Masson est né le 1^{er} juillet 1894 à Zurich. Il a été élève du collège cantonal et du gymnase classique de Lausanne et obtint sa maturité ès Lettres. Il a fait trois semestres à la section militaire de l'école polytechnique fédérale, suivit les cours d'histoire de l'université de Neuchâtel et il est entré dans la carrière militaire pendant la guerre de 1914-1918. Lieutenant d'infanterie, il passa au groupe de mitrailleurs attelés, était nommé adjudant en 1923. Il était rattaché comme instructeur aux places de Colombier et de Lausanne, capitaine en 1924, il a commandé la compagnie de mitrailleurs attelés I, de 1928 à 1930, il a été l'élève du général Giraud à l'école supérieure de guerre à Paris où il est sorti avec le brevet d'état-major à titre étranger.

En 1936, il est chef de l'Etat-Major de la première division, puis appelé à Berne comme chef de section, et il prend la tête du service de renseignements qu'il a dirigé pendant neuf ans. A fin 1940, il a commandé le régiment d'infanterie 12 dans le Tessin. Le 1^{er} mars 1942, il fut nommé colonel-brigadier et sous-chef de l'Etat-Major de l'armée. Pendant ses neuf années à la tête du service de renseignements il a accompli une tâche écrasante.

Parti avec un service quasi inexistant, sans matériel, sans archives, il s'est appliqué à dresser le triangle basé sur la recherche, l'étude et la diffusion. La recherche se fit par des milliers d'informations parfois contradictoires. Il utilisa tous les renseignements possibles par les moyens les plus

simples et les plus subtils. Dans un délai très court, il a réussi à établir un plan de recherches qui fut extrêmement utile, notamment en 1938, 1939, 1940, 1943 et 1944. Il a été l'âme des services de renseignements. A la fin de la guerre, le colonel Masson fut victime d'une incompréhensible campagne de presse qui trouva un écho au cours de la session de mars 1946 du conseil national. Cette campagne alla si loin qu'une haute personnalité française crut devoir intervenir. Il avait pris sa retraite le 30 septembre 1948.

M. Masson était depuis 1951 bourgeois d'honneur de Chardonne. Il a été dès le 1^{er} janvier 1931 directeur de la « Revue militaire suisse » et fut collaborateur militaire de « La Gazette de Lausanne ». Il était membre du comité de fondation du Comité général Guisan dès 1957, et dès mai 1967 membre d'honneur de l'association suisse des officiers de renseignements.

Le colonel Masson fut un grand serviteur de la Suisse. Il avait la confiance totale du général Guisan et rendit au pays des services inestimables.

A fin 1965, il a écrit une série d'articles dans « La Tribune de Lausanne », sous le titre « Personne n'a le droit d'oublier la Suisse pendant la guerre mondiale ».

INAUGURATION DU NOUVEL OBSERVATOIRE DE GENEVE ET DE LA NOUVELLE STATION D'OBSERVATION DE LAUSANNE

Le nouvel observatoire de Genève en même temps que la nouvelle station d'observation de l'institut d'astronomie de l'Université de Lausanne ont été inaugurés en présence des représentants des autorités genevoises, du président du Conseil d'Etat du canton de Vaud, des autorités de la commune de Versoix, de nombreux invités des milieux intéressés venus de Suisse.

La cérémonie d'ouverture était présidée par M. André Chavanne, président du Conseil d'Etat.

Le chef du Département des travaux publics, M. François Peyrot, s'est dit heureux de pouvoir célébrer par cette inauguration la collaboration entre les Conseils d'Etat de Vaud et de Genève et de leurs deux Universités. Après avoir relevé que les bâtiments nouveaux avaient un volume de 16.500 mètres cubes et que leur coût a été de 4,5 millions de francs, il remit symboliquement ces ouvrages au président du gouvernement.

M. André Chavanne, président du Conseil d'Etat, lut un message de l'union astronomique internationale et dit sa satisfaction de la collaboration et de la volonté commune de ces universités de se répartir le travail dans le domaine dont il est question ici suivant les possibilités de leurs équipements réciproques.

M. Ravussin, président du Conseil d'Etat vaudois, souligna à son tour cette volonté de collaborer mieux dans des problèmes qui se posent aux deux gouvernements. Il s'est félicité de ce que de nouveaux et merveilleux éléments soient mis à disposition

permettant un travail commun pour le bien de la science et de nos populations.

Le recteur de l'Université de Genève, M. Denis Van Berchem, salua dans l'astronomie une des sciences les plus anciennes que l'homme ait pratiquées. Il en souligna l'important développement au cours de ces dernières années. Il remercia et rendit hommage à tous ceux qui ont œuvré à l'édification de ces bâtiments.

On entendit encore le directeur de l'observatoire de Genève, M. Golay, après quoi les invités assistèrent à la présentation d'un film, puis visitèrent ces nouvelles installations.

Les nouveaux bâtiments de l'observatoire de Genève sont à la frontière des cantons de Genève et de Vaud au milieu des bois s'étendant entre l'autoroute et le pied du Jura, en un site particulièrement propice au travail d'observation, à 13 km de la ville de Genève. Ce nouvel ensemble est constitué par un bâtiment principal construit sur la commune genevoise de Versoix et une coupole d'observation édifiée sur la commune vaudoise de Chavannes-des-Bois, les deux constructions étant à proximité l'une de l'autre.

L'observatoire, bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée, comprend, en bas, la section enseignement avec un amphithéâtre de cent places, une salle de séminaire, la section chronométrie et météorologie, la calculatrice électronique. Aux étages : la section administrative avec direction et secrétariat, la bibliothèque, section scientifique avec bureaux de recherche. Le dimensionnement des organes du nouvel observatoire a été inspiré par deux considérations : ne pas dépasser les possibilités de réalisation à l'échelle cantonale et offrir l'espace nécessaire à la création d'un groupe de chercheurs théoriciens et expérimentaux qui puisse travailler à l'aise et atteindre en commun un niveau suffisant pour contribuer efficacement à la connaissance astronomique. Quant à la coupole astronomique, elle doit permettre des travaux pratiques d'étudiants et de les initier au maniement d'un instrument d'observation et enfin, la mise au point d'appareils de mesure nouveaux.

La terrasse qui entoure les bâtiments permettra facilement la construction de nouvelles installations lorsque la nécessité s'en fera sentir. C'est grâce à la compréhension des autorités cantonales et universitaires des cantons de Genève et de Vaud que ces bâtiments ont pu être construits.

C'est ici une tentative de créer un organisme permettant de s'adapter à l'évolution de l'astronomie de ces trente prochaines années. Nous espérons dès maintenant, constate M. Marcel Golay, directeur de l'observatoire de Genève, que les Universités de Genève et de Vaud écriront ensemble l'histoire future de l'astronomie en Suisse romande. Cette collaboration constitue une garantie de rendement et d'efficacité, et c'est avec confiance que la direction de l'observatoire aborde la solution des nombreux problèmes à venir.

(Suite et fin de la page 11).

par leurs épargnes annuelles ou leurs versements uniques et de ne recevoir, lorsque l'adhésion intervient après 35 ans révolus et que le choix s'est porté sur l'épargne annuelle, qu'un montant proportionnel à l'âge du sociétaire au moment de son affiliation selon une échelle allant de 60 à 100 % des épargnes versées. Mais en contrepartie, le droit des coopérateurs à l'indemnité forfaitaire n'est pas influencé par la durée de leur sociétariat, les deux ans de carence accomplis.

Le point important pour le coopérateur, cela va de soi, est de savoir ce qu'il peut attendre de cette assurance unique. L'indemnité forfaitaire s'élève au centuple de l'épargne annuelle ou, en cas d'épargne unique, au centuple de la prime annuelle correspondante. Nous compléterons ces données en fin d'article par quelques exemples pratiques. Pour l'instant, précisons que pour pouvoir octroyer rapidement l'indemnité suivant une procédure pour ainsi dire sommaire, on a volontairement renoncé à évaluer le dommage effectivement subi. La réalisation des preuves serait trop longue et d'ailleurs difficilement réalisable à l'étranger. Il suffit donc que la perte de la situation soit certifiée par un affidavit et appuyée par une description précise des faits et de l'ampleur du dommage, confirmée par les autorités diplomatiques ou consulaires suisses.

Ajoutons enfin que lorsqu'un second événement dommageable se produit au moins trois ans après l'obtention de la première indemnité forfaitaire, une nouvelle demande peut être introduite.

Voici pour terminer les quelques exemples pratiques promis.

1) M. K. B..., était employé d'une maison d'exportation en Afrique du Nord. Il était sociétaire depuis plusieurs années. Conformément à son salaire, il versait au Fonds une prime d'épargne annuelle de 200 F. Dans son pays de résidence, les employés

étrangers furent chassés à peu près du jour au lendemain pour faire place aux indigènes. Les conditions étant remplies, le Fonds lui versa le centuple de 200 F, soit 20.000 F.

2) Le couple P..., depuis longtemps à la tête d'une entreprise qu'ils avaient créée, ont été victimes de mesures de nationalisation. Ils se sont subitement retrouvés sans ressources et dans l'impossibilité d'emporter quoi que ce soit. En son temps, M. P. s'était affilié, choisissant la formule du versement unique. Ses revenus lui permettaient de choisir le maximum. Il s'affilie seul toutefois, faisant parvenir au Fonds la somme de 5.148 F. La demande étant justifiée, le Fonds lui adressa :

— le centuple de la prime annuelle correspondant au versement unique de 5.148 F, ou, autrement dit, le centuple de 300 F, soit 30.000 F.

3) M. A. V..., lui aussi à la tête de sa propre entreprise dans une ville voisine de celle où habitait le couple P..., s'est subitement trouvé dans la même situation. Lors de son adhésion toutefois, optant pour le versement unique, M. V... avait désiré que sa femme adhère aussi. Il a donc versé au Fonds deux fois le montant maximum de 5.148 F, soit 10.296 F. Au moment où l'événement dommageable s'est produit, le Fonds lui a versé :

— deux fois le centuple de la prime annuelle correspondant au versement de 5.148 F, ou

— deux fois le centuple de 300 F, soit 60.000 F.

Ces chiffres sont-il aussi dérisoires qu'ils paraissent ? Outre que dans le malheur plus rien n'est négligeable, ils valent d'autant plus, moralement, que leur matérialité représente autant de mains qui donnent que de coopérateurs membres du Fonds.

Pour que vive son œuvre, le Fonds de solidarité a besoin d'adhérents. Une fois n'est pas coutume : ne pourrait-il recevoir, lui qui donne tant.

CANTON DE ZURICH

DECES D'UN ECRIVAIN SUISSE ALEMANIQUE

L'écrivain suisse alémanique Gottlieb Heinrich Heer est décédé à l'âge de 65 ans, après une longue maladie. Né à Ronchi (Italie), Gottlieb Heinrich Heer fit des études à Winterthur, Zurich et Berne, et fut lauréat de plusieurs prix littéraires, parmi lesquels le prix « Conrad-Ferdinand Meyer ». Le prix de la « Fondation Buehrle en faveur des écrivains suisses » et reçut des distinctions de la fondation Schiller et de la ville et du canton de Zurich. Il a été membre de nombreuses organisations, dont la Société des écrivains suisses et l'Association de la presse suisse, ainsi que du Pen-Club de Zurich.

NOUVEAUX HEBDOMADAIRE DANS L'AGGLOMERATION ZURICOISE

Un nouvel hebdomadaire a été distribué dans quelque 270.000 ménages de l'agglomération zuricoise. Il s'intitule « Zuercher Leu ». Cet hebdomadaire est édité par l'entreprise Jean Frey S.A. Le rédacteur en chef est M. Max Frey. Dans ce premier numéro, on peut y lire des articles signés Schorsch Brunau (pseudonyme de Roman Brodmann) et Werner Wollenberger. Ces deux journalistes travaillaient auparavant à la « Zuercher Woche ».

D'autre part, un autre nouvel hebdomadaire est sorti de presse, sous la dénomination « Zuercher Rundschau », également destiné à la région zuricoise. Ce premier numéro a aussi été distribué gratuitement dans tous les ménages. La société « Zuercher Rundschau », société actuellement en fondation, en est l'éditrice. Le rédacteur en chef est Bernhard Schmid.